

## Déclaration commune des réseaux universitaires des services aux étudiants Contribution unique "vie étudiante" : pour repenser collectivement une avancée en matière de vie étudiante

*A+U+C, réseau de l'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur*

*GNDS, réseau des directeurs de SUAPS*

*R2VE, réseau des responsables vie étudiante*

*ADSSU, réseau des directeurs de SUMPPS*

*APACHES, réseau des structures d'accompagnement des étudiants en situation de handicap*

De nombreux services dans les universités organisent, soutiennent, impulsent, valorisent et défendent les nombreuses actions et activités liées au développement de l'accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap, des activités physiques et sportives, de l'action culturelle, des conditions de vie, du soutien à la vie associative, de la santé, en direction de tous les étudiants, dans le cadre de leurs missions de service public. Ces services incarnent la mission de vie étudiante des universités. Les actions mises en œuvre s'articulent naturellement avec les actions des CROUS, étant complémentaires pour l'accompagnement, l'émancipation, la réussite des étudiants.

Ces services se sont au fil du temps constitués en réseaux nationaux.

Le plan étudiant est une avancée attendue en matière d'accompagnement vers la réussite des étudiants et nous nous en félicitons.

Si l'extension du périmètre de nos actions à l'ensemble des élèves post baccalauréats est souhaitable, nous, réseaux des services universitaires aux étudiants nous inquiétons de la mise en place de la contribution unique "vie étudiante" comme elle est décrite à l'article 4 du projet de loi.

- Nous y voyons une **atteinte au principe d'autonomie** et de responsabilité de nos établissements. Il revient aux établissements de percevoir directement leurs droits universitaires qui permettent leur fonctionnement et ainsi décider de leur politique en matière de vie étudiante.

- Les services universitaires aux étudiants sont des acteurs de la réussite des étudiants et participent à leur bien-être. A ce titre les stratégies de vie étudiante sont partie intégrante des projets d'établissement et les services doivent **rester au sein des établissements et en lien structurel fort avec la formation et la recherche.**

- Nous voulions alerter sur **la complexité de la mise en œuvre de la collecte de cette contribution**, telle qu'elle est prévue par le texte. Nous défendons la simplification administrative et la transparence pour nos étudiants. La mise en place d'une collecte de cette contribution par les CROUS nécessitera pour les étudiants de passer par deux interlocuteurs, avec toute la lourdeur administrative qui en découlera. Nous défendons un guichet unique de l'inscription pour nos étudiants. De plus une collecte régionale, sans compensation des cotisations non perçues des étudiants boursiers ne fera qu'aggraver les inégalités territoriales.

C'est pour cela que nous proposons une modification de l'article 4 du projet de loi, en retirant les mentions

« Elle est acquittée auprès du centre régional des œuvres universitaires et scolaires dans le ressort territorial duquel l'établissement a son siège. »

« Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires reverse à chaque établissement d'enseignement mentionné au premier alinéa une part de la contribution acquittée par chaque élève ou étudiant qui y est inscrit. »

Nous défendons les vertus de la concertation et de la co-construction et de fait, nous appelons à la tenue d'assises nationales de la vie étudiante, rassemblant les organisations étudiantes, le CNOUS, les réseaux universitaires des services aux étudiants, la CPU et le MESRI, pour définir conjointement les modalités de versement et d'utilisation de cette contribution unique et préparer la rédaction du décret d'application qui y est lié, au bénéfice des étudiants.

**Contacts :**

A+U+C, Catherine Benguigui, 06 03 42 06 69, [catherine.benguigui@univ-lr.fr](mailto:catherine.benguigui@univ-lr.fr)

Françoise Mittelette, 06 77 03 89 79 [francoise.mittlette@univ-reims.fr](mailto:francoise.mittlette@univ-reims.fr)

GNDS, Olivier Thenaisy, 06 32 38 78 44 [olivier.thenaisy@unicaen.fr](mailto:olivier.thenaisy@unicaen.fr)

R2VE, Julie Belleil, 06 79 91 11 39, [julie.belleil@univ-nantes.fr](mailto:julie.belleil@univ-nantes.fr)

ADSSU, Laurent Gerbaud, 06 81 98 14 99 [lgerbaud@chu-clermontferrand.fr](mailto:lgerbaud@chu-clermontferrand.fr)

APACHES, Yves Cardellini, 06 17 09 61 66, [president@asso-apaches.fr](mailto:president@asso-apaches.fr)